



# Précautions à prendre lors de la rédaction des statuts d'une SARL

Fiche pratique publié le 18/09/2015, vu 1145 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Pour éviter que les statuts soient invalides, vous devez vérifier certains points : la présence des mentions obligatoires, l'obligation ou non de faire appel à un commissaire aux apports...**

**Certaines clauses doivent obligatoirement figurer dans les statuts**

Dans les [SARL](#) :

- la forme choisie (SARL) ;
- les apports effectués par chaque associé. Attention, certains apports nécessitent l'intervention d'un commissaire aux apports ;
- l'objet social ;
- le nom de la société (appellation/dénomination sociale) ;
- le lieu où est fixé le siège social ;
- le montant du capital social ;
- la durée pour laquelle est créée la société (maximum 99 ans) ;
- les modalités de son fonctionnement.
- la répartition des parts sociales (article L 223-7 du code de commerce) ;
- la libération des parts (article 22 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967) ;
- le [dépôt des fonds](#) (article 22 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967) ;
- le cas échéant, l'[évaluation](#) de chaque apport en nature. Il y est procédé au vu d'un rapport annexé aux statuts et établi par un commissaire aux apports. (article L. 223-9, alinéa 1 du code de commerce) ;
- le cas échéant, sous certaines conditions, la décision de ne pas recourir à l'évaluation des apports en nature (article L. 223-9, alinéa 2 du code de commerce) ;
- le cas échéant, les modalités selon lesquelles peuvent être souscrites des parts sociales en industrie (article L. 223-7, alinéa 2 du code de commerce).

**Les apports en capital peuvent nécessiter l'intervention d'un commissaire aux apports**

Les apports en nature nécessitent l'intervention d'un commissaire aux comptes. C'est le cas lorsque la valeur de l'apport dépasse 30 000€.

Tous les biens meubles et immeubles sont susceptibles de faire l'objet d'un [apport en nature](#) à une SARL, dès lors qu'il est possible de les évaluer.